

laubiana nicht festgestellt werden. Im uns zur Verfügung stehenden "Abrégé" (Paris 1717) - BQ 223 - von Mezerays grossem Werk aber findet sich die hier erwähnte Beschreibung nicht.

AH 108, 17 (aufgeklebt)

3 A

[1750?]

AUSZÜGE [VON GARDEHPTM. UND BRIGADIER BEAT FIDEL ZURLAUBEN, DEM AUTOR DER HISTOIRE MILITAIRE], AUS: [JEAN DONNEAU] DE VI-ZE[! =VISE:] "MEMOIRES¹ POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LOUIS [XIV] LE GRAND"

Aus dessen "Tome Second Paris 1697: fol[io]" zitiert Zurlauben die Seiten: 192, 201, 207, 218, 234, 235, 239, 242 und 257 mit die Fremden Dienste der eidg. Orte betreffenden Fakten und Personennachrichten. Wie Zurlauben weiter feststellt, bringt "T[ome] I. Paris 1697. fol[io] par le meme" diesbezüglich "rien".

1) Das Werk selber konnte in der Zurlaubiana nicht festgestellt werden.

AH 108, 18 (aufgeklebt)

4

1756 September 1., Paris

A

SCHREIBEN VON [HPTM.] RYHINER¹ [AN GARDEHPTM. UND BRIGADIER BEAT FIDEL ZURLAUBEN]

"Je viens d'obtenir de sa Majesté [Ludwig XV.] une grace, qui diminue de son prix, puisqu'elle m'oblige de quitter Le Regiment des gardes, et me prive de L'honneur d'etre sous Vos ordres, et de vous appartenir Come officier de la Compagnie que Vous Comandéz; Je puis vous assurer ... de tout mon Regret pour cette separation, sentant bien La perte que Je fait; J'ose vous Remercier tres humblement des Bontés que Vous m'avez temoigné depuis que J'ai l'honneur d'etre Connu de Vous; et vous suplie de me faire la grace de me la Continuer Vous pouvez etre persuadé de toute mon Envie a Les meriter, et vous pouvez etre sur de ma vive Reconnoissance pour celles que J'ai Receues; J'ai Obligation entiere a Mons.^r Votre Oncle [Gardeoberst Beat Franz

Plazidus Zurlauben] du poste que Je viens d'obtenir, c'est La Commission de la Compagnie Gaudard au Regiment de [Oberst Samuel] **Jenner**, ... [Jugez] ... Vous meme, de toutes celles que Je dois Luy avoir, Les Bontes et Les Graces dont JI m'a Comblé pendant que J'avois L'honneur d'etre Officier de sa Compagnie et Cette derniere marque de sa Bienveillance en m'accordant sa Recomendation aupres de S.A.S. [dem Colonel général des Suisses et Grisons, Louis-Charles de Bourbon, Comte d'Eu]; Ajouté a tout cela Les grandes Bontes que m'a toujours temoigne Madame [Marie-Florimonde de Pinchène, als des Gardeobersten Gattin verh.] de Zurlauben; Je vous avoüe ..., que Je craint qu'apres tout ce Recit, vous me disiez que J'eusse merite pas tout cela, Je convient du fait avec Vous, Cependant, si La Reconnoissance que J'ai est aussi proportionée, c'est a dire sans Bornes, JI faudra convenir aussi de votre cotté que c'est toujours quelque chose; Aussi ... c'est par elle que Je veut meriter La Continuation de ces Bontes et des Votres puisqu'il n'y a point d'autre moyen pour moi, jointe à mon attachement singulier pour toutes Les Personnes qui Composent votre Maison et pour vous ... particulierement, et auquel Je Repete encore mon Inclination à Vous obliger et toute ma Reconnoissance;

Je ne doute point ... que Votre famille ne soit en chemin de s'augmenter [- in der Tat sollte des Adressaten Gattin Maria Barbara Helena Elisabeth Kolin dann am 21. März 1757 in der Person von Maria Anna Elisabeth Plazida Zurlauben ein Kind zur Welt bringen -], du moins Je le souhaite avec Ardeur puisqu'il ne peut Jamais en avoir ... [assez] d'une aussi bonne ... [race];

Je compte de partir le 5.^e de ce mois pour Joindre Le Reg.^t [Jenner] a Valencienne;

J'ai L'honneur de me dire avec Respect ...".

1) Bei Meier/Zurlaubiana "Briefwechsel" 631 irrtümlich Daniel Ryhiner zugewiesen.

Original - AH 108, 20-21

5

1511 Februar 7., Baden im Aargau

"ERBEINIGUNG¹ [DER EIDG. ORTE], MIT DEN HÜSSERN ÖSTERRYCH UND BURGUND [=HABSBURG, D.H. MIT ÖSTERREICH UND DER FREIGRAFSCHAFT BURGUND]"

s. EA III 2, 1343 (Beilage Nr. 19)